



NOUVELLE-CALEDONIE



Lycée agricole et général
Michel Rocard

ASSEMBLÉE DE LA
PROVINCE NORD



Convention N° 16C479

Relative à un partenariat entre
La province Nord et le Lycée agricole et général Michel Rocard
en vue de la promotion du compostage

oooooooooooooooooooooooo

Entre

La province Nord, représentée par son Président Monsieur Paul NEAOUTYINE dûment habilité par la délibération provinciale modifiée n°262-2016/ APN du 03/ 11 /2016 et ci-après désigné par la « province Nord »,

D'une part,

Et

Le Lycée agricole et général Michel Rocard représenté par Madame Marie – Noëlle AYÇOBERRY, sa proviseure, et dont le siège social est domicilié route de Pwëütë (Paouta) BP 5, 98825 Pwëbûu (Pouembout), ci-après désigné « le contractant ».

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement du partenariat entre la province Nord et le lycée agricole et général Michel Rocard en vue de promouvoir le compostage.

ARTICLE 2 : VALIDITE DE LA CONVENTION & DUREE DE LA MISSION

La mission confiée au contractant sera réalisée sur une durée prévisionnelle de 24 mois.

La présente convention est valable 30 mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces constitutives de la présente convention sont :

- la note de présentation de la programmation des opérations par le lycée agricole et général Michel Rocard.
- l'annexe financière jointe.

Article 4 : COÛT DE L'OPERATION

Le montant total maximum des opérations est de 10 683 250 F CFP TTC.

Le financement de la province Nord est de 8 546 600 F CFP, représentant 80% du montant total ci-dessus.

Ce montant est estimé dans les conditions optimales de réalisation de la mission, conformément à la note de présentation de la programmation des opérations par le lycée agricole et général Michel Rocard annexée à la présente convention.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

La province Nord s'engage à :

- transmettre au contractant, toutes les informations en sa possession est utiles à la réalisation de la mission.
- favoriser les prises de contact entre le contractant et tous services, organismes et/ou collectivités dont le concours sera jugé utile au bon déroulement de la mission,
- tenir informer le contractant des toutes les évolutions et informations susceptibles d'influencer la mission, au niveau technique et notamment au niveau de sa planification ou de son coût,
- financer l'opération selon les modalités, décrites à l'article 6 de la présente convention.

Le contractant s'engage à :

- assurer le suivi et accompagner 3 porteurs de projets de compostage en province Nord, selon les modalités prévues dans la note de présentation en annexe n°2 de la présente convention ;
- acquérir les équipements en vue de mener à bien l'accueil du public sur un site pédagogique établi au sein du lycée agricole et général Michel Rocard;

- organiser et animer les visites du site pédagogique de compostage dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes aux réglementations en vigueur ;
- définir et mener une expérimentation de l'utilisation du compost, en partenariat avec les organismes de recherches et la province Nord. Le protocole et l'ensemble des termes de cette expérimentation seront présentés à la validation de la province Nord ;
- produire, pour l'ensemble des opérations ci avant, des rapports techniques et, le cas échéant financiers, aux fréquences définies à l'article 6 de la présente convention. ;
- de manière générale, tenir informés la province Nord et l'ADEME de tous éléments devant impacter la nature, la durée et le financement du partenariat.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la participation provinciale se fera selon les modalités suivantes :

- **Versement n° 1** : de 30 % du montant de la subvention, soit 2 563 980 F CFP, à la certification exécutoire de la présente convention.
- **Versement n° 2** : de 20% du montant de la subvention, soit 1 709 320 F CFP, à la remise de *justificatifs de commande des équipements* (cribleur ensacheurs, composteurs ménagers, casiers ouverts)
- **Versement n°3** : de 15% du montant de la subvention, soit 1 281 990 F CFP, à la remise *d'un bilan d'activité technique* en fin du premier semestre et à sa validation par le service instructeur de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.
- **Versement n° 4** : de 15% du montant de la subvention, soit 1 281 990 F CFP, à la remise *d'un bilan d'activité technique et financier* en fin de première année et à sa validation par le service instructeur de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.
- **Versement n°5** : de 15% du montant de la subvention, soit 1 281 990 F CFP, à la remise *d'un bilan d'activité technique* en fin du troisième semestre d'opération, et à sa validation par le service instructeur de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.
- **Versement n°6** : de 5 % du montant de la subvention, soit 427 330 F CFP, à la remise *d'un bilan technique et financier* de l'ensemble des opérations sur une période de 2 ans, et à la validation par le service instructeur de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.

La province Nord se libèrera des sommes dues en faisant porter les montants au compte suivant :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	98501	00001000049	13

La dépense est imputable au budget de la province Nord exercice 2017, chapitres 937 et 907.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE / PROPRIETES

Le contractant s'engage à utiliser les informations qu'il aurait recueillies dans le seul cadre de sa mission, notamment pour ce qui concerne les documents internes de la province Nord et les ressources documentaires remises par la province Nord.

Pour toute diffusion d'information, il sera au préalable sollicité l'avis de la province Nord et de l'ADEME cofinanceurs de cette opération.

ARTICLE 8 : AVENANT, DENONCIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être modifiée sur demande écrite adressée à Monsieur le Président de la province Nord, par avenant signé d'un commun accord par les deux parties.

En cas de dénonciation, un état financier des sommes dues par les parties sera établi. En cas de trop perçu la province Nord sera fondée à en demander le reversement.

Tout litige, pouvant résulter de l'exécution de la présente convention et qui ne trouverait pas de solution à l'amiable, pourra être reporté devant le tribunal compétent.

oooooooooooooooooooo

En trois (3) exemplaires originaux

Fait à Koohnê (Koné), le

**Pour le Lycée Agricole et Général
Michel Rocard**
signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour la province Nord

La Provisure

La Provisure du Lycée Agricole & Général
« Michel Rocard »

M.N. AYÇOBERRY



Lu et approuvé!

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel des dépenses et plan de financement

Budget prévisionnel

Désignation	Prix unitaire TTC	Quantité	Total
Accompagnement du projet et mise en place du dispositif			
Formation Préalable sur Pwëbuu (Pouembout)	6 900	72	496 800
Journées conseils et accompagnement	6 900	72	496 800
Suivi mensuel technique	6 900	240	1 656 000
Sous total Accompagnement de projet			2 649 600
Site Pédagogique et accueil du public			
Visite sur le site	6 900	45	310 500
Sous total Site pédagogique			310 500
Programme d'expérimentation			
Mise en place et suivi de parcelle et du protocole	mi-temps	un an	2 005 550
Ingénierie et interprétation des résultats	6 900	104	717 600
Sous total Expérimentation			2 723 150
Investissements en équipements liés aux opérations			
Cribleur - ensacheur	4 850 000	1	4 850 000
Composteurs ménagers	30 000	3	90 000
Casiers ouverts	30 000	2	60 000
Sous total Investissements			5 000 000

Total TTC PROJET (F.CFP)

10 683 250

Plan de financement

	Montant FCFP	Plan de financement		
		province Nord	ADEME	Lycée Agricole et Général Michel Rocard
<i>Sous total Accompagnement de projet</i>	2 649 600	1 324 800	1 324 800	0
<i>Sous total Site pédagogique</i>	310 500	0	0	310 500
<i>Sous total Expérimentation</i>	2 723 150	948 500	948 500	826 150
<i>Sous total Investissements</i>	5 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000
Total TTC PROJET	10 683 250	8 546 600		2 136 650

Convention N° 16C479

Relative à un partenariat entre la province Nord et le Lycée Agricole et général de Pwëbuu (Pouembout)
en vue de la promotion du compostage

YNA

ANNEXE 2 : *Note de présentation des opérations*

Dossier de demande de financement

Projet compostage déchets verts ADEME – PROVINCE NORD

Durée envisagée du projet : 2 années

Partenariat et accompagnement de projet

1) Accompagnement de projet et mise en place du dispositif

Trois projets éventuels à accompagner :

- Waa wi Luu (Houaïlou)
- Canala
- et SIMV Nord.

Hypothèse de travail :

- formation préalable sur Pwëbuu (Pouembout) de 3 jours pour les agents, par projet = 72 heures
- 3 journées conseil et accompagnement par projet, = 72 heures
- 1 visite par site et par mois = 240 heures

Financements sollicités : 6 900 F/heure x 384 heures = 2 649 600 F.

	Nombre d'heures	Coût total
Formation préalable sur Pwëbuu (Pouembout)	24 heures X 3 = 72 heures	6 900 F/heure x 72 heures =.496.800 F
3 journées conseil et accompagnement	9 jours d'intervention = 72 heures	6 900 F/heure x 72 heures =.496.800 F
Suivi technique mensuel pour les 3 sites	20 heures X 12 = 240 heures	6 900 F/heure x 240 heures =.1.656.000 F
Total	384 heures	2 649 600 F

Des formations au service des territoires



Lycée agricole et général

Route de Paouta
B.P. 5
98825 POUEMBOUT
Tél. : 47.26.44
Fax : 47.20.62
Courriel : legta.pouembout@educagri.fr



Les frais d'organisation et de repas ne sont pas pris en compte et pourra faire l'objet d'une prise en charge forfaitaire de 300 000F pour l'ensemble des stagiaires

2) Site pédagogique et accueil du public

Site pédagogique à disposition du public, professionnels ou non, associations et partenaires institutionnels et établissements scolaires :

- démonstration de matériel
- visites techniques
- conseils (équipements, méthodologie, process, tests...).

L'objectif est de montrer et informer sur les différentes techniques de compostage à échelles différentes (à une petite échelle au niveau ménager ou tribal jusqu'au niveau industriel et mécanisé) et à différents publics.

15 visites par an, à raison de 3 heures par visite, soit un coût total de = 310.500 F/an
+ Investissement dans des composteurs ménagers et des casiers ouverts = 210.000 F

	Nombre d'heures	Coût total
Visites sur le site	3 heures X 15 = 45 heures	6 900 F/heure x 45 heures =.310.500 F
Total		310.500 F

3) Programme d'expérimentation

Mise en place de parcelles témoins avec un suivi de résultats et mise en place d'un protocole expérimental.

L'objectif est de comparer des techniques différentes (avec ou sans compost, engrais seul, compos t+ engrais...) sur des cultures de plein champs et montrer les effets du compost sur la fertilité des sols pour améliorer des sols très pauvres.

Un protocole expérimental sera réalisé en partenariat avec un des organismes de recherche de la Nouvelle-Calédonie (IAC ou/et ADECAL)

Base de travail :

- (50 %) personnel technique en charge de l'application et du suivi du protocole, soit 2 005 550 F par an

Des formations au service des territoires

→ personnel en charge d'ingénierie, compte rendu d'activités et interprétation de résultats = 2 heures / semaine x 6 900 F x 52 = 717 600 F.

3

	Nombre d'heures	Coût total
Mise en place et suivi de parcelle et du protocole	1/2 temps	2.005.550 F
Ingénierie et interprétation des résultats	2 h/s X 52 x 6.900 F = 717.600 F	717.600 F
Total/an		2.723.150 F/an

4) Investissement dans un cribleur-ensacheur

Les résultats d'expérimentation de la plateforme du lycée ne donnent pas satisfaction en termes de temps pour l'étape de criblage-ensachage. Il en est de même pour les nouveaux producteurs de compost.

Afin d'améliorer les résultats, un investissement sur un cribleur-ensacheur est nécessaire pour une meilleure qualité de criblage et une baisse des temps de travaux.

Au-delà d'une utilisation interne, ce matériel pourrait être mutualisé avec d'autres partenaires de la zone.

Le lycée propose l'achat d'un cribleur- ensacheur mobile pour un montant de 5 000 000 F, ou de deux outils distincts.

		Coût total
Cribleur-ensacheur		4.850.000 F
Composteurs ménagers	3 X 30.000 F	90.000 F
Casiers ouverts	2 X 30.000 F	60.000 F
Total		5.000.000 F

5) Capitalisation à l'échelle du pays

L'ensemble des expérimentations menées et la mise en place de plateformes de compostage, pourrait faire l'objet d'échanges entre partenaires professionnels et institutionnels.

Le lycée agricole pourrait assurer l'animation d'un réseau en vue d'analyser, d'adapter au mieux les techniques de compostage à l'ensemble du territoire.

L'animation de ce réseau est difficile à évaluer en l'état actuel du projet. Au préalable une réunion de formalisation pourrait être mise en place.

Des formations au service des territoires



Lycée agricole et général

Route de Paouta
B.P. 5
98825 POUEMBOUT
Tél. : 47.26.44
Fax : 47.20.62
Courriel : legta.pouembout@educagri.fr



Le financement de l'animation, une fois le cahier des charges établi pourrait faire l'objet d'un avenant à la convention.

4

Montant et financement de l'opération

Accompagnement de projet	2.649.600 F
Site pédagogique (accueil du public)	310.500 F
Programme d'expérimentation	2.723.150 F
Investissement dans un cribleur-ensacheur, composteur	5.000.000 F
Total du financement sollicité	10.683.250 F

Le montant total de l'opération est défini comme suit :

Total opération	10.683.250 F
Part Province Nord (80 %)	8.546.600 F
Part Lycée agricole (20 %)	2.136.650 F

Des formations au service des territoires

Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Nouvelle Calédonie
Lycée agricole et général - CFPPA Nord - CFPPA Sud - CFPPA des îles - Exploitation agricole

glnr



Exploitation agricole

Route de Paouta
B.P. 5
98825 POUEMBOUT
Tél. : 47.26.44
Fax : 47.20.62
Courriel : legta.pouembout@educagri.fr



A
PROVINCE NORD
DDEE - Service du développement durable
A l'attention de Candina NEAOUTYINE
via Corinne CHAUVEAU

Réf. : 2017 - - MNA-NP

Dossier suivi par : Corinne CHAUVEAU, enseignante – référente DD (corinne.chauveau@educagri.fr).

Objet : Convention COMPOSTAGE N°16C479.

Date : 27 mars 2017.

BORDEREAU D'ENVOI

Sommaire	Pièce(s) jointe(s)	Observation(s)
<p>Veillez trouver ci-joint la convention N° 16C479 relative à un partenariat entre la Province et le notre établissement en vue de la promotion du compostage.</p> <p>Bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p>	<p>3 ex.</p>	<p><u>Pour suite à donner</u></p>

La Directrice du lycée agricole et général Michel Rocard,

Marie-Noëlle AYCOBERRY



Des formations au service des territoires

